



Loü petit'Caouïmontais

N°38
MAI 2018

Mairie

Ouverture du lundi au vendredi de

8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h

Fermé le mercredi et le jeudi matin

☎ 05.53.93.64.08

6 05.53.93.49.47

📠 05.53.93.49.47

communedecaumont-47@wanadoo.fr

communedecaumont-47@wanadoo.fr

Site : www.caumont-sur-garonne.fr

MANIFESTATIONS A VENIR

09 et 10/06/18

Randonnées des 2CV

16 et 17/06/18

Journées patrimoine de
pays

Caumont et son Histoire

22/06/18

Kermesse des écoles

16/09/18

Vide-Greniers

Caumont et son Histoire



L'EDITO DU MAIRE

Chères Caumontaises, Chers Caumontais,

Une partie importante de ce numéro de Caumont est consacré aux informations communales. Le programme que j'avais présenté à l'occasion des Vœux 2018, à savoir le projet d'école, n'a pas encore connu un début de réalisation, tout au moins en ce qui concerne les bâtiments. A ce jour, nous avons retenu l'Architecte et celui-ci va pouvoir dans les prochains jours déposer le permis de construire, avec les délais qui nous sont imposés l'ouverture de cette classe se fera pour la rentrée de Septembre 2019.

Autre point important de notre Commune, c'est l'adressage des rues et la numérotation de vos habitations pour pouvoir bénéficier de la fibre optique pour tous. Dans le village, les rues et les numéros ont déjà été mis, maintenant nous devons continuer sur le reste de la commune, cela se fera dans les prochains jours, nous vous donnerons par courrier adressé à chacun les informations (nom de la rue, numéro de l'habitation) nécessaires afin que vous puissiez donner à vos interlocuteurs votre complément d'adresse (poste, impôts, services sociaux, etc...)

Dans ce numéro vous trouverez également le vote du Budget 2018, budget qui s'avère équilibré avec une fiscalité saine. Révision du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) : nous devons nous mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), et réaliser une étude pour les eaux pluviales afin d'établir une convention de regroupement d'achat en vue du marché, lorsque tout ceci sera finalisé, nous pourrions passer aux étapes suivantes.

Enfin, je suis régulièrement interpellé pour des nuisances sonores émises par le voisinage peu respectueux des pauses dominicales, chères à la grande majorité de nos concitoyens. Il s'agit de mauvaises habitudes qui ne demandent qu'à changer, tous autant que nous sommes, devons avoir du respect les uns envers les autres, les uns pour les autres.

Mes chers concitoyens, je vous adresse ce mot que je veux solennel avec bienveillance, mais avec détermination, notre village le mérite.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

*Le Maire,
Pierre IMBERT*

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/17

- **Avancement Projet agrandissement de l'école**
- **Avancement du P.L.U** : 3ème phase : zonage et règlements est en cours
- **Rythmes scolaires** : l'avis des parents favorable à un retour à une semaine à 4 jours
- **Convention Halte Nautique** : Une convention entre VNF et la commune autorisera l'utilisation du chemin pour accéder à l'aire de camping-car.
Une autre convention moyennant une participation de 384 € par an, permettra l'utilisation de l'aire de camping-car
- **Présentation du compte-rendu irrigation 2016**
- **Motion de soutien au Conseil Départemental pour la survie de la ruralité**
- **Marquage et coupe de bois 2018** : proposition du programme des coupes de l'année 2018 par l'ONF. La coupe aura lieu sur les parcelles n°19 et éventuellement n°1. Elle sera délivrée sur pied pour les besoins des affouagistes.

Séance du 01/02/18 :

- **Projet de commerce multiservices** : visite d'un agent de la CCI le 18 janvier 2018 pour envisager une éventuelle construction. La commune doit saisir le CAUE 47 pour la réalisation d'une étude dont le coût serait de 4 000 €. Avant d'entreprendre cette étude la commune attend l'avis de VGA.
- **Fibre optique / adressage normalisé** : La pose de la fibre optique ne pourra avoir lieu que si tous les habitants disposent d'une adresse normalisée, c'est-à-dire un numéro et un nom de rue. Une commission de travail est constituée : Mmes CAUBET, DULUC, VACQUE MM. IMBERT, BROUSSE, CHEVANNE
- **Rythmes scolaires** : La demande de dérogation conjointe et cosignée par les 2 maires du RPI a été déposée auprès de l'Inspectrice.
VGA, compte-tenu des premiers résultats mettra en place les structures d'accueil des loisirs pour la rentrée prochaine.
- **Achat défibrillateur**
Monsieur le Maire propose l'achat d'un défibrillateur pour la commune. Le Conseil Municipal refuse.
- **Organisation de la Sainte Barbe à Caumont**
- **Travaux en cours** : Dossier école : le CAUE doit nous adresser le cahier des charges pour la consultation de la maîtrise d'œuvre.
Mairie : la chaudière a été changée.
Un agent du Conseil Régional viendra rencontrer les élus pour cibler une éventuelle rénovation du logement communal et étudier un régime d'aides possibles.
- **Questions diverses** : Le contrat CAE de La Poste prend fin au 28 février. Un contrat temporaire sera établi du 1er mars au 31 août

Séance du 13/02/18

- **Proposition adressage normalisé** : réunion de la commission pour examiner le territoire de la commune et proposer des noms de routes, chemins et impasses. La proposition est soumise au conseil municipal, quelques suggestions et corrections sont apportées.
- L'assurance AXA sollicite une convention avec la commune pour proposer à la population une assurance complémentaire santé à des tarifs préférentiels. Après avis du Conseil 47, ce type de service ne fait pas partie des compétences de la Mairie et surtout ne respecte pas l'obligation de mise en concurrence qu'ont les collectivités. Le Conseil Municipal refuse la convention

Séance du 26/02/18

- **Vote des comptes administratif et de gestion 2017**
- **Création d'un emploi temporaire à temps non complet pour La Poste** : il y a lieu de créer un emploi temporaire (surcroît de travail) à temps non complet (16 heures hebdomadaires).

ETAT CIVIL 2017

Oui
Nous nous marions

Ils se sont dits OUI ...

Marie PUYATTE
Et
Jean Pierre BROUILLAC

Freddy COUETA
Et
Stéphane CHAFFIN

Pauline SCHWARTZ
Et
Ritchie SHAW

Chrystelle MALLET
Et
Frédéric AH MING



Ils nous ont quittés...

Giovanni NETTO
Raymonde DUBLAN
Germaine DUMON
Simone PARRET
Fernande ARPOULET
Guy ESPINOSA
Simone BOUSQUET



Ils ont vu le jour ...

Lya DADER
Teyssa NOLLET
Lise, Célia DUCASSE
Lou-Milla NUNES
Lucas, Gabriel BLAVETTE
David, Joël, Florentin THOMAS
Tatiana ABADE-MARTINS
Basile DE ROUCK
Maïssa CHATTA

INFORMATION

DEVENEZ JEUNE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE
Le centre des sapeurs-pompiers du Mas d'Agenais recherche des jeunes de 16 ans et plus qui souhaitent devenir sapeurs-pompiers volontaires. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter la Mairie de Caumont
05 53 93 64 08



LES GAIS CAUMONTAIS

Alors que nous allons vers la pause « été » pour les lotos du dimanche, nous nous retrouvons toujours le 3^{ème} mardi de chaque mois pour le loto bien sûr, mais aussi le café, chocolats et petit gâteau, servis par les jeunes. Cela fait oublier la rigueur de l'hiver et la solitude. C'est ça aussi le plaisir de la rencontre de nos anciens toujours présents.

Nous invitons tous les nouveaux quinquagénaires à nous rejoindre et pourquoi pas prendre part à la marche du vendredi (1h30) qui se déroule dans une ambiance joyeuse et bénéfique pour la santé. N'hésitez plus, prenez le train... en marche.

Le lundi aussi pour ceux qui cheminent moins vite : randonnée en forêt, séance de gym douce ou initiation aux pas de danses anciennes et modernes (madison, tarentelle, Hora).

Je remercie les jeunes adhérents qui ont accepté de former un bureau réglementaire (pour la fédération) et qui s'investissent dans diverses responsabilités.

Marylise LAFFARGUE,
La Présidente

LA DYNAMIQUE CAUMONTAISE



En début d'année le 13 février, une séance de gym a été remplacée par une soirée de prévention : LES GESTES QUI SAUVENT.

Cette Initiation aux gestes qui sauvent a été animée par les pompiers bénévoles du MAS-D'AGENAIS Soirée très appréciée par une quinzaine de participants

Merci encore aux pompiers pour leur gentillesse, compétence et leur disponibilité Pour information, les personnes qui désirent participer à une prochaine session peuvent se faire inscrire : Contact au 06 52 13 15 79

Anne-Marie BROUSSE, la Présidente



Siège social : 7 place du Général Leclerc - 24000 PERIGUEUX - Tél : 05 53 02 68 76 -

Fax : 05 53 02 96 29

Mail : contact@asept-perigord-agenais.fr Site internet : www.asept-perigord-agenais.fr

Le jeudi 11 juin 2018, la mairie de Caumont sur Garonne et l'ASEPT Lot et Garonne vous invitent à une réunion de sensibilisation sur le thème « **SANTE et CONDUITE** » animée par Isabelle PONTERIE, animatrice ASEPT Lot et Garonne, à la salle du foyer rural sur la commune de Caumont sur Garonne de 14H30 à 16H30.

Nous évoquerons la santé du sénior et ce qu'il faut mettre en œuvre pour continuer à mieux vieillir en bonne santé et continuer à rester autonome pour la conduite automobile.

Nous aurons aussi une présentation des actions présentées par l'ASEPT Lot et Garonne.

Celle-ci est ouverte à tous et toutes, n'hésitez pas à y venir nombreux. Un goûter pris en commun clôturera cet après -midi.

ASSOCIATION CAUMONT ET SON HISTOIRE

Les membres de l'association se sont retrouvés le samedi 15 avril 2018, dans les locaux de la maison du patrimoine, pour la 18^{ème} assemblée générale.

Le bureau est reconduit dans sa totalité : Président : Christian CHEVANNE, vice-présidents : Dominique CARTRON, Sylvie SCHWARTZ, Alain MIMAUT, trésorier : Jacques RELION, trésorier adjoint : Eric ESTRABEAUD, Secrétaire : Valérie NETTO, secrétaire adjointe : Viviane ROYER

Un rapide rappel de certaines activités en 2017 :



Le 17 février : Carnaval des écoles sur le site de la maison du patrimoine. Goûter offert par « La Rampe » et « Caumont et son Histoire »

le vendredi 14 avril : Projection d'un diaporama « Caumont-sur-Garonne, un village méconnu ». Au programme : patrimoine, curiosité, histoire, découverte... Soirée gratuite offerte par l'association et clôturée par le pot de l'amitié.



Participation à la manifestation nationale « Journées du patrimoine de Pays et des moulins les 17 et 18 juin ». Ambiance bistrot d'antan à la maison du patrimoine. Cette manifestation est reconduite en juin 2018.



Journée de la FENARA le 22 juin : La Fédération des Associations des Retraités de l'Artisanat avait participé à la restauration du plafond du fournil en 2005.



Château de Caumont le 23 juillet : Accueil chaleureux des propriétaires, Evelyne et Alain sur le site de l'ancien château de Caumont. Apéritif, repas et présentation historique du lieu au cours de cette sympathique journée. Rendez-vous est pris pour juillet 2018.

Vide-Greniers du 17 septembre : Un grand merci à tous les Caumontais pour leur participation.



Téléthon 2016 : Le samedi 9 décembre, cuisson de boules de pains. Vente au profit du téléthon à Fourques.

Réalisation du village de Noël en miniature : « le patrimoine de Caumont » sur la place de l'église. Montage, comme l'année précédente des deux crèches dans le village pour les fêtes de fin d'année, place Saint-Germain et sur l'aire de la maison du patrimoine.



Les principales manifestations 2018 à retenir, dans le village :

* **Les Journées du Patrimoine les 16 et 17 juin :** La manifestation se déroule sur le site de la maison du patrimoine avec convivialité sous la forme d'un « bistrot de campagne » ouvert de 8 h à 19 h. Les membres de l'association « C & H » vous proposent deux journées très animées : petit déjeuner le matin, four à bois en activité avec cuisson de croissants et de pains, repas tiré du sac ouvert à tous, exposition sur le patrimoine et l'histoire du village, visite guidée et commentée sur site à la demande.

Le samedi 16 à partir de 20 h 30, un concours de belote sera organisé

Venez nombreux passer une agréable soirée.

* La date du vide-greniers d'automne est fixée le 17 septembre.



ADMR de Caumont-sur-Garonne

Mairie, 4, rue de l'église
47430 Caumont/Garonne
05 53 93 92 97.

Email : asso.caumont@fede47.admr.org

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h.

Du nouveau à l'ADMR

Travaux de jardinage et petit bricolage : Vous manquez de temps ou d'expérience pour réaliser des petits travaux de bricolage ou de jardinage, optez pour le service ADMR.

Suite au départ à la retraite de M. RECOULES, employé à l'ADMR depuis 2009, C'est M. DENAULES qui assure le service jardinage et petit bricolage.

N'oubliez pas que pour avoir un beau jardin, il faut y consacrer du temps, et que vous pouvez bénéficier d'une aide financière (crédit d'impôt de 50 % des sommes versées)

Le SPASAD : Service Polyvalent d'Aide et Soins A Domicile.

Il permet de bénéficier, à la fois, des interventions coordonnées du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) et de celles du SSAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile). Le service d'aide à domicile assure un accompagnement dans les actes de la vie courante dans le cadre des prestations APA attribuées par le Conseil Départemental.

Pour qui ? Le SPAFAD est un service à destination des personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

Comment ça marche ? Le bénéficiaire contacte le service et convient d'un rendez-vous à son domicile, avec les référents du SPAFAD. Une évaluation conjointe des besoins est réalisée et les modalités d'organisation des interventions sont définies. Les prestations de soins sont prises en charge en totalité par l'Assurance Maladie.

Projet de CPOM socle Aide à Domicile : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour l'Aide à Domicile sur le territoire du Département de Lot-et-Garonne. (Contrat entre le Conseil Départemental et la Fédération ADMR).

Le schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2016-2020 a été adopté par l'Assemblée Départementale le 18-11-2016.

L'accent y est mis sur la convergence entre les dispositifs mis en œuvre pour les personnes âgées et ceux mis en œuvre pour les personnes handicapées. Il s'agit de prendre en compte globalement la personne aux différentes étapes de sa vie.

Parmi les axes stratégiques qui répondent aux enjeux posés par ce schéma, l'axe 3 porte sur un soutien de l'autonomie adapté aux besoins avec une action ciblée sur l'équilibre entre l'offre d'hébergement et les interventions à domicile. Le schéma prévoit que les interventions à domicile soient restructurées en termes de couverture territoriale d'une part et par la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) d'autre part...

Dernière minute : **intervention dans les entreprises.**

La possibilité d'interventions dans les entreprises par les services de l'ADMR existe sous forme d'un contrat spécial. Renseignez-vous.



LA RAMPE FAIT UN BREAK

Un peu de repos bien mérité, après quelques superbes représentations !

« PYJAMA POUR 6 » notre nouvelle pièce, est un franc succès. De plus en plus de monde à nos spectacles. C'est très réconfortant ! Merci à tous ceux qui nous font confiance !

Une douzaine de représentations déjà et deux nouvelles venues dans la troupe afin de remplacer Charlotte, partie vers d'autres horizons. Nous accueillons donc Géraldine et Clémence, qui interpréteront tour à tour le rôle de Brigitte. Mais laquelle ??? Brigitte la bonne ou la bonne Brigitte ??? Merci à la troupe pour le travail supplémentaire occasionné par ce changement d'actrice et bravo à Géraldine et Clémence pour le travail accompli en peu de temps.

Nous reprendrons notre tournée fin septembre 2018 à Lannemezan et le 14/10 à La Réole, le 20/10 à Labretonie, le 03/11 à Arbis, le 17/11 à Sainte Bazeille, etc... Le calendrier est déjà bien rempli pour 2019. Nous vous tiendrons informé pour les prochaines dates.

De plus, il faut souligner que nous avons eu l'heureuse surprise d'être invité au Festival de Théâtre de Sarlat en Dordogne. Nous nous y produisons le jeudi 5 juillet 2018 à 20h30. Nous sommes très fiers d'y participer et nous ferons, comme à notre habitude, tout notre possible afin de bien représenter notre village de Caumont sur Garonne.

La Rampe vous souhaite de bonnes vacances et pourquoi ne pas se retrouver le 5 juillet à Sarlat. Ce serait super.

Le Président,
Gérard MATHERON



L'Association des Parents d'Elèves se dirige vers la fin de l'année scolaire.

Elle accueille des bénévoles tout au long de l'année, et vous pouvez la contacter par mail à l'adresse suivante: ape.caumont.ste.marthe@gmail.com

Voici un état des lieux des actions menées et à venir ...

Projet financé: Financement du spectacle de Noël et des cadeaux

Projets à venir: Financement partiel des sorties de fin d'année

Manifestations passées:

- Loto des écoles
- Vente de bulbes de fleurs

Manifestation à venir:

Kermesse des écoles le 22 Juin 2018 dans la cour de l'école à Ste Marthe (repas et tombola)

Tarte au citron meringuée

Ingrédients pour la pâte à tarte :

- 120g de farine
- 60g de beurre
- 50ml d'eau

Ingrédients pour la crème au citron :

- Le jus et le zeste de 3 citrons
- 3 œufs entiers
- 150g de sucre en poudre
- 30g de beurre

Ingrédients pour la meringue :

- 3 blancs d'œufs
- 70g de sucre en poudre

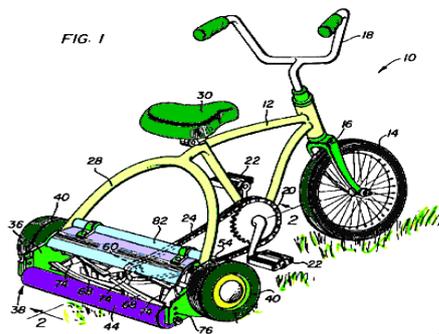


Préparer la pâte à tarte en mélangeant la farine, le beurre ramolli et l'eau. Bien pétrir avec les doigts pour former une boule. Étaler la pâte fine à l'aide d'un rouleau. La mettre dans un moule à tarte. Cuire le fond de tarte à blanc à 200°C pendant 15 min.

Zester et presser les citrons dans une casserole, ajouter le sucre et les œufs. Cuire jusqu'à ébullition tout en remuant continuellement au fouet. En fin de cuisson rajouter le beurre. Verser la préparation sur le fond de tarte.

Remettre au four à 130° pendant 15min et laisser croûter. Pendant ce temps, monter les blancs en neige puis ajouter le sucre. Dresser la meringue sur la tarte à l'aide d'une poche à douille ou à la spatule. Faire dorer la meringue au grill. Réserver au frais et déguster.

Bon appétit



PETIT RAPPEL AFIN DE PRESERVER LA
BONNE ENTENTE
ET LA QUIETUDE DU VOISINAGE
Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2015 -
013- 0002 :

Article 10

« « Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseur à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage etc... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que :

*** Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30**

*** Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

*** Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00 » »**